

# Restriction de la vente de carburant en Vaucluse



Suite aux difficultés d'approvisionnement des stations-service du département de Vaucluse en produits pétroliers et carburants liées aux actuels mouvements sociaux sont apparues depuis quelques jours, la préfecture de Vaucluse vient de limiter la vente de carburants dans le département à compter du samedi 8 octobre 2022 à partir de 00h00 jusqu'au mardi 11 octobre 2022.

Afin de permettre au plus grand nombre d'automobilistes de se ravitailler, et d'éviter des phénomènes d'achats préventifs, préjudiciables au bon fonctionnement des stations-service, l'arrêté préfectoral

Écrit par le 22 juillet 2024

2022/10-07 prévoit que sur l'ensemble du département de Vaucluse, la vente et l'achat de carburant (essence, gazole, éthanol, GPL) sont limités à :

- pour les véhicules de particuliers d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes : 30 litres avec une livraison minimale de 5 litres ;
- pour les véhicules d'un PTAC supérieur à 3,5 tonnes : 120 litres.  
Cette limitation ne concerne pas les véhicules des services publics ou entreprises assurant une mission de service public.
  - La vente et l'achat de carburants (essence, gazole, éthanol, GPL) dans des récipients transportables manuellement sont interdits (notamment jerricans et bidons) sur l'ensemble du département de Vaucluse ;
  - Les détaillants, gérants et exploitants des stations-service prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter ces dispositions et affichent sur leurs pompes l'arrêté afin d'en informer les usagers.

« Faire des stocks, c'est créer la pénurie, rappelle les services de la préfecture. La préfète de Vaucluse en appelle donc au civisme et à la responsabilité de chacun et préconise un comportement citoyen pour assurer la satisfaction des besoins de tous. »

L.G.

---

## Feux de forêt : accès aux massifs forestiers et feux d'artifice interdits jusqu'au dimanche 17 juillet en Vaucluse

Ecrit par le 22 juillet 2024



Alors que situation météorologique vis-à-vis du risque feu de forêt reste très élevée en Vaucluse avec des températures qui se situent au-dessus des 35° et des hygrométries très basses, la préfecture de Vaucluse a décidé d'interdire l'accès aux massifs forestiers sur l'ensemble du département du mercredi 13 au dimanche 17 juillet inclus.

En effet, la végétation dans le département de Vaucluse est en état de sécheresse avancé et plusieurs départs d'incendies, les 10 et 11 juillet derniers, ont démontré d'importantes vitesses de propagation. Face à la hausse des températures annoncée pour cette semaine par Météo-France, le préfet de Vaucluse a donc décidé d'interdire également les tirs de feux d'artifice durant la même période.

« Il y a en effet lieu de réduire le risque de nouveaux départs de feux : toute étincelle est susceptible d'être à l'origine d'incendies importants et de dégâts irréversibles, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Dans ces conditions, le préfet de Vaucluse appelle à la vigilance et à la responsabilité de tous. Il rappelle particulièrement la nécessité de respecter scrupuleusement les interdictions de fumer ou d'apporter du feu en forêt et à moins de 200 m de celle-ci. En cas de sinistre, la population est invitée à appeler sans délai les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112 et de s'éloigner de la zone. »

Ecrit par le 22 juillet 2024

L.G.

## Covid en Vaucluse : le taux d'incidence toujours en hausse



Le taux d'incidence du Covid [continue sa hausse en Vaucluse](#). Lors de la semaine 26 (du lundi 27 juin au dimanche 3 juillet), le taux d'incidence du Covid s'établit à 989 cas pour 100 000 habitants, contre 579 cas la semaine 25.

Si tous les territoires du département sont concernés, c'est dans les zones de Sud Luberon (336,32%), des Sorgues du Comtat (+326,24%), et de Ventoux Sud (248,08%) que l'on trouve les plus fortes hausses des taux d'incidence (voir tableau ci-dessous).

Ecrit par le 22 juillet 2024

Tous les territoires de Vaucluse sont à la hausse.

Aujourd'hui, 130 personnes sont hospitalisées, dont 92 en hospitalisation conventionnelle (+33 personnes en 14 jours) et 38 en soins de suite et réadaptation (+4 personnes en 14 jours). Actuellement, plus personne ne se trouve en réanimation et soins intensifs (-1 personne en 14 jours).

Pour rappel, le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre 2020, avec 526 personnes hospitalisées.

Côté mortalité, trois décès supplémentaires sont à déplorer la semaine dernière. Au total, depuis le début de la pandémie, 1606 décès ont été enregistrés, dont 1 392 à l'hôpital et 214 en Ehpad.

### **Ouverture d'un centre de vaccination à l'université**

Le nombre de Vauclusiens ayant reçu une dose de vaccin dans le département est en légère hausse et s'élève à 428 182, soit 76,3% (contre 81,2% au niveau national). Ils sont 422 280 à avoir reçu une 2<sup>e</sup> dose, soit 75,3% (contre 79,8% au niveau national). Concernant la dose de rappel, ils sont 55,4% dans le Vaucluse contre 59,9% au niveau national.

Avec le début du festival d'Avignon, [les services de la préfecture de Vaucluse renforcent le dispositif sanitaire](#) durant toute la durée des festivités. Un centre de vaccination et de dépistage est mis en place sur le site Sainte-Marthe de l'université d'Avignon intra-muros. Le centre est accessible sans rendez-vous du 7 au 29 juillet, du lundi au vendredi (interruption du dispositif les 14 et 15 juillet), de 10h à 14h.

Egalement, 20 pharmacies, dont neuf en centre-ville, proposent de réaliser des tests et vaccinations.

Enfin, concernant le port du masque, si aucune obligation n'est à l'ordre du jour, il reste toujours très fortement conseillé.

Ecrit par le 22 juillet 2024



- 1** Pharmacie rue des Marchands  
vaccination et dépistage – **SANS RDV**  
lundi au samedi : 9h30-19h30  
29 rue des Marchands  
04 90 82 27 91
- 2** Pharmacie Saint-Agricol  
lundi au samedi – **SANS RDV**  
9h-18h (vaccination) et 9h-18h30 (dépistage)  
13 rue Saint-Agricol  
Tél. 04 90 82 14 20
- 3** Grande pharmacie Grégoire  
vaccination et dépistage – **SANS RDV**  
lundi au samedi : 9h-19h  
7 rue de la République  
Tél. 04 90 80 79 79
- 4** Pharmacie principale  
vaccination **SUR RDV** et dépistage **SANS RDV**  
lundi au samedi : 10h-12h et 15h-18h  
25 rue de la République  
Tél. 04 90 80 66 06
- 5** Pharmacie des Corps Saints  
dépistage – **SUR RDV**  
lundi au vendredi : 9h30-12h et 14h30-18h  
samedi : 9h30-12h  
13 rue Henri Fabre - Tél. 04 90 82 55 17
- 6** Grande Pharmacie des Halles  
vaccination **SANS RDV** et dépistage **SUR RDV**  
lundi au samedi : 9h30-12h30 et 14h30-18h30  
52 rue Bonneterie  
04 90 82 54 27
- 7** Centre de dépistage – Bioaxiome  
dépistage – **SANS RDV**  
lundi au vendredi : 9h-18h  
samedi : 7h30-12h  
1 rue Saint-Jean-Le-Vieux
- 8** Pharmacie Roux  
vaccination et dépistage – **SANS RDV**  
lundi au samedi : 9h-19h  
7 rue Portail Matheron  
Tél. 04 90 27 19 59
- 9** Pharmacie Jacquet- Francillon  
vaccination **SUR RDV** et dépistage **SANS RDV**  
lundi au samedi : 8h30-12h et 14h-19h30  
4 rue Carreterie  
Tél. 04 90 27 19 59
- 10** Centre de dépistage et de vaccination de l'Université  
lundi au vendredi : 10h-14h – **SANS RDV**  
site Sainte Marthe (Arendt)  
accès à l'angle des rues de Rascas et Pasteur  
*Centre de dépistage et de vaccination exceptionnel mis en place pour le festival*
- 11** Pharmacie de l'Université  
vaccination et dépistage – **SUR RDV**  
lundi au vendredi : 10h-11h50 et 14h30-18h30  
10 route de Lyon  
Tél. 04 90 82 25 38

Ecrit par le 22 juillet 2024

Avec le début du festival d'Avignon, les services de la préfecture de Vaucluse renforcent le dispositif sanitaire durant toute la durée des festivités © DR

---

## Tuerie de masse : exercice grandeur nature au lycée Alphonse-Benoît de l'Isle-sur-la-Sorgue

Vendredi dernier, le lycée Alphonse-Benoît de l'Isle-sur-la-Sorgue a été le théâtre d'un exercice de sécurité civile grandeur nature simulant une tuerie de masse dans un établissement scolaire. Organisé à l'initiative de la préfecture de Vaucluse il a mobilisé les acteurs de la sécurité intérieure (gendarmerie, police judiciaire), des services de secours (Sdis, Samu, Cump-Cellules d'urgence médico-psychologique), du parquet du Tribunal judiciaire d'Avignon, des services de l'État (Dasen-Directeur académique des services de l'Éducation nationale-, ARS-Agence régionale de santé) ainsi que des agents de la municipalité de l'Isle-sur-la-Sorgue, de la région Sud ainsi que des personnels et élèves majeurs volontaires de la section des métiers de la sécurité du lycée Alphonse Benoît.

### Près de 200 participants

En tout, près de 200 personnes et plus d'une cinquantaine de véhicules ont participé à cet entraînement à grande échelle dont le scénario se basait sur une attaque de l'établissement scolaire par un ou plusieurs assaillants occasionnant plusieurs victimes, à l'arme blanche et par arme de poing. La simulation prévoyait aussi un retranchement du terroriste avec un ou plusieurs otages.

« Cet exercice répond à la nécessité de maintenir en conditions opérationnelles les différents acteurs de la sécurité et du secours, tout en associant la participation de la population à la gestion d'un évènement de sécurité civile », expliquent les services de la préfecture qui pour l'occasion ont pu tester les dispositions du plan Orsec (Organisation de la réponse de sécurité civile) NOVI-Attentat (Nombreuses victimes). L'objectif de cet exercice étant maintenir les différents services en conditions opérationnelles.

L.G.

A gauche, les pompiers de Vaucluse, à droite, Bertrand Gaume, le préfet du département à la manœuvre.

---

Ecrit par le 22 juillet 2024

# Equipements spéciaux : 9 communes vauclusiennes finalement concernées

Si [à l'origine 28 communes vauclusiennes étaient classées parmi les communes du massif alpin](#), seules 9 communes du département seront finalement concernées par la nouvelle réglementation mise en place dans le cadre de la sécurité routière en période hivernale. Il s'agit des communes d'Aurel, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Lagarde d'Apt, Malaucène, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault (voir carte ci-dessus). Cependant pour les communes de Bédoin et Malaucène, « compte-tenu de leur situation géographique, seul l'axe principal d'accès au Mont-Ventoux, la RD-974, entrera dans le dispositif réglementaire », explique la préfecture de Vaucluse. Pour Bédoin cela concerne les secteurs du lieu-dit Saint-Estève à la partie sommitale du Mont-Ventoux alors que pour Malaucène cette zone s'étend du lieu-dit Le Groseau jusqu'au sommet du Mont-Ventoux. Concrètement cela veut dire que désormais, en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars), les véhicules circulant sur ces communes devront disposer d'équipements spéciaux obligatoires.

## Quelles obligations ?

Pour rappel, les nouvelles obligations d'équipements concernent les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars.

Elles ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Avec cette nouvelle disposition, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices,
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités. Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

## Pas d'amende pour l'instant

« Des opérations d'information et de pédagogie accompagneront la mise en place de ce dispositif dans les prochaines semaines, annonce la préfecture de Vaucluse qui précise par ailleurs que « Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver. »

[Retrouvez ici l'arrêté préfectoral définissant la liste des communes vauclusiennes relevant de l'application du décret relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale](#)



Ecrit par le 22 juillet 2024

L.G.

# Safthon, la croisade du docteur Lamblin pour que les femmes enceintes ne boivent pas d'alcool

Pour la deuxième année [Patrice Mounier](#), président de l'[Umih 84](#) (Union des métiers et des industries de l'hôtellerie) a invité [Denis Lamblin](#), président du [Safthon](#) à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre les troubles causés par l'alcoolisation fœtale. Entourés de Catherine Grange pédiatre à Orange et à Avignon, de Barbara Félicie directrice des sécurités adjointe au directeur de cabinet du préfet de Vaucluse et d'Alexandre Davoust propriétaire de la brasserie Le Conservatoire à Avignon, ils ont expliqué pourquoi la prévention l'alcoolisation fœtale est un enjeu sociétal.

## Un enjeu humain et sociétal

Tout le mois de septembre, [le Safthon](#) aura été mis à l'honneur en Vaucluse par l'entremise de Patrice Mounier pour prévenir l'alcoolisation fœtale et sensibiliser les futures mamans à la sobriété. C'est ainsi que le président de l'Umih a fait parvenir à ses adhérents des publications, affichettes et sets de table pour marquer les esprits et surtout participer à la prévention de ce fléau. Mais le Safthon c'est aussi une campagne de [dons](#) ouverte toute l'année pour permettre l'intervention des personnels de santé et des témoignage de mamans auprès des collégiens et lycéens et des opérations de sensibilisation auprès des professionnels de santé finalement trop peu informés - moins de 24% - des ravages de l'alcoolisation fœtale.

## Concrètement ?

En cause ? Les effets de l'alcool sur le cerveau de l'enfant à naître qui va concevoir des séquelles parfois totalement invisibles, mais bien réelles dans son développement puis dans sa vie d'adulte.

«Il s'agira de retard de croissance, de dysmorphie caractéristique, de microcéphalie, de malformations d'organes, d'anomalies du système nerveux central, d'aspects neuro-comportementaux, remarque Catherine Grange, pédiatre à Orange et à Avignon. «Il y aura des conséquences sur le quotient intellectuel comme du retard mental, prévient Denis Lamblin, des enfants agités avec un déficit de l'attention, de la mémoire. Également l'enfant éprouvera des problèmes d'apprentissage particulièrement

Ecrit par le 22 juillet 2024

en arithmétique, des difficultés de jugement, il sera vite distrait et concevra des difficultés à percevoir les règles sociales, il peut aussi présenter des troubles caractériels...»

## Parole de pédiatre

«Tout se passe pendant la grossesse. Si durant les 10 premières semaines les organes se forment : squelette, cœur, yeux, reins, le cerveau, lui, se constitue durant toute la grossesse. Alors ? «Toute prise d'alcool pendant la grossesse aura des conséquences sur le cerveau ! Or, à la naissance, le cerveau s'exprime très peu. Le cerveau va grandir en même temps que l'enfant. Il y aura peut-être des étapes qui seront plus impactées que d'autres parce que le cerveau aura été abîmé quelques années auparavant, pendant la grossesse.»

## Le Saffhon

Pourquoi le Saffhon ? « Pour libérer la parole car nous sommes tous concernés, reprend Denis Lamblin. Il est nécessaire que l'alcoolisation fœtale soit connue du grand public, des personnels soignants, des travailleurs sociaux, de l'éducation nationale, de la justice, des collectivités territoriales. Pourquoi ? Pour faire naître des bébés sans ces difficultés. Et la femme ne doit pas devenir le bouc émissaire car c'est toute la société qui est responsable. »

## Les chiffres

Chaque année en France, 15 000 enfants naissent atteints de Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale (TCAF) soit un enfant toutes les trente minutes. On estime -hypothèse basse- qu'ils seraient plus de 1 150 en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ecrit par le 22 juillet 2024



## Grand Delta Habitat : une convention avec les Forces de l'Ordre pour la quiétude des résidents

Ecrit par le 22 juillet 2024



**Avec la signature de cette Convention, le bailleur social privé aux plus de 21 000 logements assure la sécurité et la tranquillité de ses locataires et salariés, éradiquant les possibilités de violence, trafics de bas d'immeubles et de cages d'escalier.**

Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, Jean-Christophe Le Neindre, Colonel commandant du Groupement

Ecrit par le 22 juillet 2024

de gendarmerie départementale de Vaucluse, le commissaire Diaret de la Sécurité publique et Michel Gontard, ainsi que Xavier Sordelet respectivement président et directeur général de [Grand Delta Habitat](#) (GDH) ont signé une Convention sécurité. « Cette convention vient pérenniser les actions de surveillance et de prévention menées en étroite collaboration avec les parties prenantes depuis quelques années. Elle souligne une volonté commune d'échanges et de collaboration pour trouver des solutions qui luttent efficacement contre l'insécurité rencontrées sur certains lieux de vie en Vaucluse, » a souligné Michel Gontard.

### **Sécurité et tranquillité**

Celle-ci a pour objectif de renforcer la sécurité et la tranquillité au sein du patrimoine de la coopérative Grand Delta Habitat. Ce partenariat permet, également, de concrétiser et de pérenniser les relations avec ces institutions en privilégiant la qualité, la proximité et la réactivité des rapports entre les partenaires. Elle repose sur des échanges d'informations permettant de protéger locataires et salariés.

### **Une mission pour les GPO**

La sécurité des résidences est organisée via les Groupes de partenariat Opérationnel (GPO) de la Police et la Gendarmerie nationales. Des personnels dédiés, ont ainsi en charge, en lien avec le bailleur, d'identifier et de répertorier les problématiques de sécurité et de tranquillité publique et de les faire remonter à leur hiérarchie afin qu'elles soient rapidement traitées.

### **Concrètement**

Ce dispositif s'inscrit très concrètement dans des situations délicates. « A titre d'exemple, un résident s'est vu condamné pour avoir agressé au moyen d'une arme blanche deux prestataires en intervention sur l'une de nos résidences. Aucun résident n'avait accepté de témoigner par crainte de représailles.

Face à cette situation, Grand Delta Habitat les a invité à témoigner « sous x » devant huissier. Les six témoignages recueillis et retranscrit dans le rapport d'huissier ont permis de renforcer le dossier, conduisant le juge à prononcer la résiliation du bail », a précisé Michel Gontard.